

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 059-215901281-20250327-CM2503D04-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM

SÉANCE DU 27 MARS 2025

Date de la convocation
14 mars 2025



EFFECTIF LEGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures et zéro minute, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Vincent Ducourau, Maire,

Etaient présents : V. DUCOURAU, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, Ch. MATHON, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, F. VAN LAETHEM, J. BAUDOUIN, A. KIMOUR, K. UDRY,

Etaient absents : /

Ont donné pouvoir : F. TREDEZ > pouvoir à S. DUMORTIER, P. MOUCHON > pouvoir à T. WIDHEN, M. BILLOIR > pouvoir à V. PARABOSCHI, C. CABY > pouvoir à Ch. MATHON, N. ROUBAUD > pouvoir à A. KIMOUR, J. AGNEIRAY > pouvoir à K. UDRY,

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : MC. FICHELLE

OBJET : Délibération portant sur les taux de contributions directes.

Numéro de la délibération : **CM2503-D04**

Le Maire rappelle au conseil municipal :

Vu le vote du budget primitif pour l'exercice 2025, qui ne nécessite pas d'augmentation des taux des contributions directes locales,

Le Maire propose au conseil municipal :

De ne pas augmenter les taux des contributions directes locales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

De maintenir les taux de contributions directes locales pour 2025 à l'identique de l'année précédente, à savoir :

- ↳ Taxe d'habitation : 21,14 %
- ↳ Taxe sur le foncier bâti : 38.60 %
- ↳ Taxe sur le foncier non bâti : 43,27 %

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 2 Abstention : 2 Unanimité : 0

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an

Le président de séance

Secrétaire de séance,
Marie-Claude FICHELLE

Maire de Capinghem,
Vincent DUCOURAU

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
et publication le 07/04/2025

